

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

N° 20-2022

DECISION MUNICIPALE

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE MAPA N° 2022-02
MAINTENANCE DU RESEAU ET DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Monsieur GILLES VINCENT, Maire de la Commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER :

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler des affaires énumérées à l'article L. 2122-22 - 4° du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la publication du 27 avril 2022 au 23 mai 2022 sur le site internet de la Commune, sur e-marchespublics.com et au BOAMP sous la référence 22-60282 ;
- CONSIDERANT la compétence du Maire pour prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres » inférieurs aux seuils de procédures formalisées ;
- CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 23 mai 2022, 12h00 ;
- CONSIDERANT qu'à l'ouverture des plis, 6 sociétés ont présenté une offre et ont été admises à concourir ;
- CONSIDERANT l'analyse des offres comme suit :

N° de plis	SOCIETE	NOTATION DES OFFRES					
		Prix (DPGF sur 20 points + DQE sur 20 points)			Valeur technique sur 60 points	Note générale (sur 100)	Classement
		Montant DPGF	Montant DQE	Note totale			
1	RCF	3 465.00 €	52 627.68 €	36.09	46.00	32.09	2
2	CITELIUM	3 564.00 €	45 487.00 €	38.28	55.00	93.28	1
3	CIRCET	6 900.00 €	77 958.17 €	21.11	50.00	71.11	5
4	ONET SECURITE	7 574.38 €	70 291.60 €	21.55	40.00	61.55	6
5	EI JP FAUCHE	3 258.00 €	65 223.12 €	33.95	45.00	78.95	3
6	SNEF	3 775.20 €	48 225.13 €	36.12	35.00	71.12	4

- CONSIDERANT la nécessité d'attribuer le MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » à l'offre la mieux-disante ;

DECIDE

ARTICLE 1 - D'attribuer le MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » à la société CITELIUM France - 101 chemin de la Digue, ZI secteur D, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR - considérée comme l'offre la mieux-

disante, pour un coût annuel de 3 564.00 € H.T. sur le volet préventif et pour un coût estimatif annuel de 45 487.00 € H.T. (DQE non-contractuel) sur le volet curatif.

ARTICLE 2 - MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » prendra effet à compter de la réception de la notification d'attribution.

ARTICLE 3 - MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » est conclu pour une période de 12 mois.

ARTICLE 4 - Le MAPA n° 2022-02 « Maintenance des installations de génie climatique de la cuisine centrale » fera l'objet d'une reconduction tacite dans la limite de 3 reconductions de 12 mois.

ARTICLE 5 - Le montant du MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » ne saurait excéder 50 000 € H.T. sur 4 ans.

ARTICLE 6 - La notification du marché à la société attributaire sera effectuée par lettre déposée sur la plateforme e-marchespublics.com.

ARTICLE 7 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête dans les deux mois à compter de la publication de la présente décision.

ARTICLE 8 - La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du VAR, publiée et inscrite au recueil des actes administratifs de la Commune.

ARTICLE 9 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 juillet 2022.

Le Maire, Par déléation,

Le Directeur Général des Services



Gilles VINCENT
Claude PRIOT